

une copie de l'almanach des adresses pour l'usage de son département.

9.—*Résolu* : Vu le rapport du Médecin Officier de Santé concernant la nuisance causée par Mlle Adéline Morisseau, au No 325 rue Dufferin, que ledit officier soit autorisé à la poursuivre devant la Cour du Recorder, tous les jours, jusqu'à ce que ladite nuisance disparaisse.

10.—*Résolu* : De présenter au Conseil des rapports demandant des crédits : (1) de \$120.00 à l'effet de payer les billets de tramways des inspecteurs de viande, depuis leur nomination ; (2) de \$500.00 à l'effet de prendre des mesures préventives contre la variole ; (3) de \$150.00 pour la maison de refuge ; et à l'effet de recommander la construction d'un égout dans la rue Chambly, de la rue Sainte-Catherine à la rue Ontario.

Ajournement.

I. J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 23 août

Sont présents : MM. les échevins Dagenais, président, O'Connell, Nault, Lévesque, Ward, Marin et Lévy.

1.—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant d'affecter un crédit de \$122 à l'achat d'imperméables pour certains inspecteurs de lait dont les noms sont spécifiés dans le rapport de l'inspecteur en chef des aliments.

2.—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport déclarant que la lettre de M. L. Renaud, concernant une soupape antisiphonique, a été soigneusement étudiée, que des experts ont été examinés sur cette question, et qu'on a obtenu l'opinion des avocats de la Ville à ce sujet ; et la Commission est d'avis qu'il ne serait pas sage d'acquiescer à la demande de M. Renaud.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu : Après avoir étudié avec soin la lettre du Bureau d'Hygiène Provincial qui condamne la pratique qui consiste à remplacer les trous dans les trottoirs avec de la terre et des cendres, que soit présenté au Conseil un rapport approuvant complètement l'objection soulevée contre cette manière d'agir et recommandant d'empêcher cette pratique à l'avenir.

4.—Soumise une lettre de la "Montreal Light, Heat & Power Co.," contestant la vérité des plaintes concernant la qualité du gaz fourni à certaines parties de la Ville.

Résolu : Que le Médecin Officier de Santé soit prié de surveiller la qualité du gaz fourni aux citoyens et d'instituer de poursuites dans les cas où la Compagnie violerait les règlements sanitaires.

5.—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu : D'autoriser le docteur J.-E. Laberge à visiter Boston, Détroit et New-York, afin d'y étudier les méthodes suivies par ces villes dans l'inspection médicale des écoles, et de mettre à la disposition du docteur un montant de \$100 à prendre sur la balance du crédit affecté à l'inspection des écoles, aux fins de payer les dépenses de la visite dudit officier aux Etats-Unis, sauf approbation du contrôleur de la Ville.

6.—*Résolu* : Que l'étude des demandes pour la position vacante d'inspecteur du lait soit différée jusqu'à la prochaine assemblée.

7.—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant d'amender la Charte de la Ville, à l'effet d'autoriser le service d'Hygiène à charger aux producteurs de lait les dépenses d'analyse lorsque ces derniers sont en faute.

8.—*Résolu* : De laisser entièrement entre les mains du docteur J.-E. Laberge les arrangements qui concernent le service d'inspection sanitaire des écoles ; qu'il soit autorisé à retenir les services des inspecteurs qui ont donné satisfaction et à remplacer ceux dont les services n'ont pas été efficaces par des médecins plus compétents et qui demeurent plus près des écoles qu'ils ont respectivement à inspecter.

8.—*Resolved* : That Dr. J. E. Laberge be authorized to purchase a directory for his Department.

9.—*Resolved* : That in view of the report of the Medical Health Officer concerning the nuisance caused by Miss. Adeline Morisseau, at No. 325 Dufferin street, the said Officer be authorized to take actions daily in the Recorder's Court against the said delinquent until the nuisance is abated.

10.—*Resolved* : That reports be made to Council asking for a grant of : (1) \$120.00 for car fares for meat Inspectors since appointment ; (2) \$500 00 for preventive measures against small pox ; (3) \$150.00 for house of refuge ; recommending that a public sewer be laid in Chambly street, from St. Catherine to Ontario streets.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting held the 23rd August, 1907.

Present : Ald. Dagenais, chairman, O'Connell, Nault, Lévesque, Ward, Marin and Lévy.

1.—*Resolved* : That a report be made to Council asking for the sum of \$122.00 to purchase waterproofs for certain Food Inspectors, specified in the report of the Chief Food Inspector.

2.—*Resolved* : That a report be made to Council stating that the letter of Mr. L. Renaud concerning an antisiphonic valve has been seriously considered, experts examined on the question and the opinion of the City Attorneys obtained in regard to the matter ; and that this Committee are of opinion that it would not be wise to accede to the request of Mr. Renaud.

3.—On motion of Ald. Lévesque,

Resolved : That, after having carefully considered the letter of the Provincial Board of Health condemning the practice of filling up holes in the sidewalks with earth or ashes, a report be made to Council fully approving of the objection made to the said practise and recommending that action be taken to prevent its continuance.

4.—Submitted a letter from the Montreal Light, Heat & Power Company denying the validity of the complaints made against the quality of the gas supplied to certain parts of the City.

Resolved : That the Medical Health Officer be instructed to supervise the quality of the gas supplied to the citizens and to take action in cases where the sanitary by-laws are infringed by said Company.

5.—On motion of Alderman Levesque, it was

Resolved : That Dr. J. E. Laberge be authorized to visit Boston, Detroit and New York, in order to study the methods of Medical School Inspection adopted in those Cities ; and that the sum of \$100.00 from the balance of the appropriation for school inspection be placed at his disposal in order to pay the expenses of the visit of the said officer to the United States, subject to the approval of the City Comptroller.

6.—*Resolved* : That the applications in connection with the vacant milk inspectorship be deferred until next meeting.

7.—*Resolved* : That a report be made to Council asking that an amendment be made to the City charter, authorizing the Health Department to charge to producers of milk the expenses of analysis, etc., in cases of delinquency.

8.—*Resolved* : To leave the arrangements in connection with the Medical School Inspection service entirely in the hands of Dr. J. E. Laberge ; that he be authorized to retain the services of the inspectors who have given satisfaction and to replace those whose work have not proven satisfactory by physicians who are more desirable and who live near the schools they have to inspect.